



FESTIVAL CINE ALTER'NATIF 2016

7^e édition

Films amérindiens - Octobre 2016

REGLEMENT

- 1. La 7^e édition du Festival Ciné Alter'Natif** se tiendra en France à Nantes (44), à la Turballe (44) et à Paris, dans les salles associées à la programmation du 7 au 15 octobre 2016. Le Festival Ciné Alter'Natif, organisé par l'association De la Plume à l'Écran depuis 2009, est le premier festival européen à ne projeter que des films de fiction ou documentaires réalisés par des autochtones des trois Amériques afin de partager avec le public français leurs visions du monde. Favoriser la distribution de films réalisés par des Amérindiens permet de combattre les stéréotypes véhiculés à leur encontre, principalement dans les médias, et contribue à la défense de leurs droits fondamentaux dont, au premier plan, le droit à la libre expression et à la réappropriation de leur propre image.
- 2. Ne peuvent être inscrites** que des œuvres *réalisées ou produites par des autochtones des trois Amériques*, quels que soient le genre (fiction, documentaire, docu-fiction), le format, la durée (long-métrage, moyen-métrage ou court-métrage) et la date de leur réalisation. Les films publicitaires et industriels ne sont pas admis.
Pour le festival 2016, le comité de sélection recherche tout particulièrement des courts-métrages de moins de 15mn.
- 3. Le comité artistique du festival** décide souverainement de la sélection, des lieux de projection et des sections dans lesquelles les films sont programmés. Chaque film sélectionné peut faire l'objet de projections multiples pendant toute la durée du festival.
- 4. Inscriptions et éléments de visionnage**
 - 4.1. Tous les films envoyés pour la présélection doivent être inscrits au moyen du formulaire d'inscription à renvoyer dans un premier temps par courriel (delaplumealecran@yahoo.com). Dans un second temps, le formulaire doit être imprimé, signé et joint au DVD de présélection ou à l'envoi d'un lien vimeo et du synopsis, le tout envoyé à l'adresse suivante :

De la Plume à l'Écran
c/o Sophie Gergaud
Apt 343 - 19 allée des Demoiselles d'Avignon
92000 Nanterre
FRANCE
 - 4.2. Les films pour présélection doivent être envoyés sous format DVD ou fichier numérique avant le **8 mai 2016** (cachet de la poste faisant foi). Pour les DVD envoyés de l'étranger, nous vous demandons d'ajouter sur l'enveloppe la mention « No commercial value. For cultural purposes only », sans indication de valeur supplémentaire. Les frais de douane résultant du non-respect de cette règle seront à la charge de l'expéditeur.
 - 4.3. Le festival conserve ces éléments de visionnage, aux seules fins de documentation, promotion et consultation dans les locaux de sa médiathèque par les professionnels et les adhérents de l'association De la Plume à l'Écran (et non à des fins de projection ou de prêt).

5. Sélection

- 5.1. Les réalisateurs ou producteurs des films sélectionnés seront personnellement avertis de la sélection de leur film pendant le avant le **4 juin 2016**.
- 5.2. Les réalisateurs et ayant-droits des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer les films du programme du festival après l'annonce publique de la programmation le **20 juin 2016**.
- 5.3. Tous les films sélectionnés doivent fournir le matériel suivant :
 - 3 photos du film (300 dpi)
 - Biofilmographie du réalisateur
 - 1 photo du cinéaste (300 dpi)
 - relevé complet des textes et dialogues OU fichier .stl ou .srt OU listing complet des sous-titres en français ou en anglais ou en espagnol dans le cas d'un film non sous titré en français
 - dossier de presse
 - tout autre matériel de presse utile à la promotion du film.

Il est essentiel que ce matériel arrive avant le avant le **6 juin 2016**, une fois le film sélectionné et les ayants-droits informés.

Les photographies et documents soumis pourront être reproduits dans la presse, les documents promotionnels du Festival Ciné Alter'Natif ainsi que sur le site internet de De la Plume à l'Ecran et ce, sans aucune contrepartie.

Le festival est libre d'utiliser gratuitement tout ce matériel de promotion relatif au film, communiqué par les ayant droits (photos, dossier de presse, extrait, etc.), dans le cadre de sa promotion et ce sans limite de durée dans le temps.

6. Diffusion télévisée

La participation au Festival Ciné Alter'Natif implique l'autorisation de diffusion sur les chaînes de télévision françaises ou sur internet d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

7. Prix Jeunesse

Le Prix Jeunesse est décerné par le Jury Jeunes de Nantes au meilleur film de la sélection « Courts-métrages ». Le Prix Jeunesse est remis grâce au soutien de la Mairie de Nantes, service Jeunesse. Le Prix Jeunesse d'un montant de 150€ est remis au réalisateur du film. Le festival ne saurait être tenu responsable ni impliqué dans les éventuelles répartitions résultant des obligations contractuelles des réalisateurs.

Les films primés au Festival Ciné Alter'Natif devront inclure le logo fourni par le festival sur tous les documents promotionnels (affiches, cartes postales, etc.) et les dossiers de presse édités ultérieurement. Le logo devra également figurer sur le dvd ou générique du film si le lauréat le désire. Les films non primés seront libres d'utiliser le logo fourni par le festival mentionnant leur sélection sur le matériel promotionnel, dvd ou générique du film.

8. Copies et supports de projection

- 8.1. Le festival dispose de moyens de projection vidéo DVD NTSC ou PAL, DCP.
- 8.2. Le matériel de projection définitif ainsi que les éléments nécessaires au sous-titrage devront nous parvenir au plus tard le **15 juillet 2016**, cachet de la poste faisant foi. Aucune nouvelle version des films ne sera acceptée après cette date. Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.
Les frais d'envoi et d'importation des films sélectionnés sont à la charge de l'expéditeur. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuels dommages causés à l'occasion de l'envoi des supports.

9. Sous-titrage et versions

- 9.1. Les films sont présentés en version originale sous-titrée en français.
- 9.2. Si le réalisateur est dans l'incapacité de fournir une version sous-titrée en français de son film, il s'engage à mettre à disposition du festival un fichier numérique du film ainsi que les fichiers de sous-titres au format .stl ou .srt OU un relevé complet et définitif des textes et dialogues originaux accompagné d'une traduction française ou anglaise ou espagnol des textes et dialogues OU d'un listing des sous-titres français ou anglais ou espagnol existants, avec time-codes.
- 9.3. Dans le cas des films sous-titrés par De la Plume à l'Ecran, les copies françaises de projection seront conservées par l'association et seront automatiquement intégrées à son catalogue de films disponibles à la location pour projections publiques. Une copie (DVD, miniDV ou fichier numérique) pourra être réalisée et envoyée aux ayants-droits sur demande. Toute projection utilisant cette version sous-titrée par De la Plume à l'Ecran devra être signifiée à l'association et une participation pourra alors être demandée en fonction de l'événement.
- 9.4. Tout film sous-titré par De la Plume à l'Ecran pourra être librement projeté dans le cadre d'événements organisés par l'association, sans limitation du nombre de projections. L'association s'engage à prévenir les ayants-droits pour chaque projection.

10. Médiathèque

Tous les DVD des films soumis, sélectionnés ou non, sont inclus dans la médiathèque de De la Plume à l'Ecran, accessibles durant le festival puis dans ses locaux uniquement à destination des chercheurs, professionnels et programmeurs. Les copies DVD seront mises à disposition pour consultation sur place uniquement, sans aucun droit de diffusion ou d'exploitation par l'association. Les films ne feront pas l'objet de prêts ou de projection publique, sauf accord préalable du producteur ou du réalisateur.

11. Rémunération

Les films présentés sont libres de droits pour la diffusion lors du festival.

12. L'inscription au festival est gratuite. Elle implique l'acceptation et le respect sans réserve des termes et dispositions du présent règlement. En cas de contestation seul fait foi le texte en français.

Informations et contacts

De la Plume à l'Ecran

delaplumealecran@yahoo.com

00 33 6 61 35 98 17

Correspondance

De la Plume à l'Ecran

c/o Sophie Gergaud

Apt 343 - 19 allée des Demoiselles d'Avignon

92000 Nanterre

France

Le 15 janvier 2016